



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 juin 2024, à 16 heures 40

Présidence : M. Amorín (Uruguay)

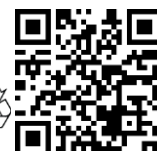
Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 16 h 40.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que, conformément à l'alinéa a) de l'article 99 du Règlement intérieur, la séance a été convoquée pour élire le président ou la présidente et d'autres membres du Bureau de la Commission en vue de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

2. La candidature de M. Muhith (Bangladesh) à la présidence a été approuvée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique. En l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, l'orateur considère que la Commission souhaite élire M. Muhith (Bangladesh) à la présidence.

3. *M. Muhith (Bangladesh) est élu président par acclamation.*

4. **M. Muhith** (Bangladesh) déclare que sa délégation compte sur la sagesse, le soutien et la coopération des États Membres dans la poursuite de l'important ordre du jour de la Deuxième Commission. À la lumière des crises économiques, financières et environnementales qui sévissent à l'heure actuelle et que subissent de plein fouet les pays en développement, la communauté internationale doit faire front commun pour trouver des solutions et améliorer la situation.

5. **Le Président** dit que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, les candidatures de M. Anyaegbu (Nigéria), M^{me} Vejić (Croatie) et M^{me} Thorbjørnsdóttir (Islande) aux trois sièges de la vice-présidence ont été approuvées respectivement par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et que la candidature de M^{me} Romero Veiga (Uruguay) au siège de rapporteuse a été approuvée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

6. *M. Anyaegbu (Nigéria), M^{me} Vejić (Croatie) et M^{me} Thorbjørnsdóttir (Islande) sont élus vice-président et vice-présidentes et M^{me} Romero Veiga (Uruguay) est élue rapporteuse, par acclamation.*

La séance est levée à 16 heures 50.